

L'Autorité de la concurrence très critique sur les protections de marché

ECONOMIE. Alors que le débat sur les protections de marché est particulièrement vivace, l'autorité indépendante vient de publier deux avis qui prennent le contre-pied des orientations de l'exécutif.

Le débat sur les protections de marché est presque traditionnel. D'un côté, ceux pour qui ces mesures - interdictions d'import, quotas ou taxes - sont indispensables à l'écoulement de la production locale et ont efficacement accompagné le développement d'industries pourvoyeuses d'emplois. De l'autre, chez les importateurs en particulier, on considère ces barrières - plus de 500 références, soit 7 % des produits - comme autant d'entraves à la liberté de commerce, créées « au détriment des consommateurs » en matière de prix comme de qualité. Le point de vue de l'Autorité de la concurrence (ACNC) était d'autant plus attendu que le gouvernement finalise une réforme du cadre légal des protections de marché, en plus d'un programme

annuel des importations qui promet de nouvelles barrières pour 2019. Les deux sujets ont chacun fait l'objet d'un avis publié vendredi soir.

■ Défavorable aux nouvelles demandes

Les protections doivent favoriser le « progrès économique », créer un avantage partagé entre entreprises et consommateurs, ne pas engendrer de monopole... C'est en tout cas les conditions retenues par l'ACNC pour étudier les cinq demandes de protection de marché qui semblent avoir reçu un accueil favorable de l'administration. L'Autorité, elle, n'en trouve aucune qui réponde à tous ces critères. Filtres à gouttière de la société Aedes System, élingues et sangles de Boniface Acma, fers à béton pour Métal In-



L'Autorité de la concurrence a émis un avis défavorable aux demandes Tennessee Farm Laiterie et Socalait.

Photo Archives LNC

industrie, lambris PVC de 3P... A chaque fois, l'ACNC relève des incertitudes sur l'impact des interdictions d'import et propose au gouvernement de procéder à des périodes de test, de préférer des protections tarifaires... Ou tout bonnement de refuser la demande. C'est d'ailleurs sa recommandation en ce qui concerne les demandes de protection de marché sur les yaourts. « Les différentes demandes sollicitées

par Tennessee Farm Laiterie et Socalait renforceront la position déjà très dominante de ces deux sociétés (...) sans que les engagements proposés soient susceptibles de compenser l'atteinte à la concurrence », écrit ainsi l'Autorité.

■ Matière à débat pour le Congrès

Le gouvernement entend « sécuriser » leur cadre réglementaire, formaliser

les engagements des bénéficiaires et accélérer les procédures. Mais l'ACNC n'avait pas attendu cette initiative pour se lancer, par autosaisine, dans une analyse du cadre actuel. Si elle s'accorde avec l'exécutif sur la nécessité de le moderniser, il y a fort à parier que son avis alimente les débats à venir au Congrès. L'Autorité propose, pêle-mêle, de préférer les protections tarifaires aux quotas et interdictions d'import, de renforcer les obligations des demandeurs, de bannir le renouvellement « automatique » des protections, de mettre en place un contrôle plus strict et des sanctions allant jusqu'à la suppression de la protection... Bref, l'ACNC penche résolument vers un durcissement des conditions d'obtention d'une protection de marché et une limitation de leur champ d'application. Et se propose même d'en assurer l'instruction. Le débat ne fait que commencer : la Fédération des industries (Finc) a prévu de s'exprimer, dans la semaine, sur le sujet.

Charlie René

Envolez-vous avec

Du 31/10/18 au 18/11/18

SUPER U AUTEUIL!

De nombreux lots à gagner par tirage au sort* !

Un séjour de 4 nuits pour 2 personnes à Fidji d'une valeur de 278 300 Frs
Offert par SUPER U AUTEUIL



Un séjour de 4 jours pour 2 personnes à Port-Villa d'une valeur de 105 800 Frs
Offert par Amigo Juicy





bons d'achats
SUPER U AUTEUIL



I LOVE U



facebook *Bon d'achat à gagner chez Super U Auteuil /Jeu sans obligation d'achat // Règlement chez Maître Hugaud.